

EXAMEN DES MESURES D'IMMIGRATION DU CANADA POUR SOUTENIR LES UKRAINIENS TOUCHÉS PAR LA GUERRE

UNE ÉTUDE DE CAS DE LA RÉPONSE DE L'ALBERTA ET DES LEÇONS APPRISES



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



COPYRIGHT NOTICE

The content of this document is protected by Copyright © 2024 Alberta Association of Immigrant Serving Agencies (AAISA). All Rights Reserved. No part of this document including, but not limited to, the text, graphics, images, logos may be modified, reproduced, transmitted, distributed, publicly displayed or utilized for any commercial purpose, in any form, by any means, in whole or in part, without AAISA's specific written permission. This Copyright Notice is an integral part of this document and shall not be removed or altered.

Research and Writing:

ABU YANDIEV

Humanitarian Crisis Specialist

AAISA

Table des matières

Reconnaissance territoriale.....	3
Introduction	4
Méthodes	5
Vue d'ensemble du programme AVUCU.....	6
Réponse nationale	7
Situation en Alberta	12
Défis communs	16
Pratiques réussies.....	21
Recommandations et orientations futures.....	25
Références	27
Abréviations.....	30

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

AAISA reconnaît se trouver sur le territoire visé par le traité n° 7 – le territoire traditionnel et ancestral de la Confédération des Pieds-Noirs : les Kainai (Gens-du-sang), les Piikani (Peigans) et les Siksika (Pieds-Noirs), ainsi que la nation des Tsuu T’ina (Sarsis) et la Première Nation des Stoney. AAISA reconnaît que ce territoire abrite la région 3 de la Métis Nation of Alberta au sein de la patrie historique des Métis du Nord-Ouest. AAISA reconnaît les nombreuses Premières Nations, les Métis et les Inuits qui vivent sur ces terres et en prennent soin depuis des générations. L’organisme est reconnaissant envers les Gardiens du savoir traditionnel et les Aînés, ceux qui sont toujours présents et ceux qui les ont précédés. Elle reconnaît ces terres en guise d’acte de réconciliation et pour exprimer sa gratitude envers ceux dont le territoire est l’endroit où elle réside.

INTRODUCTION

Depuis le début de l'invasion russe en février 2022, les citoyens ukrainiens ont été contraints de chercher refuge dans d'autres parties du monde. On estime qu'au 25 avril 2022, plus de 6,2 millions d'Ukrainiens évacués ont été recensés dans le monde (HCR, 2023).

Si la majorité absolue (94 %) a choisi l'Europe, 6 % ont choisi de s'installer ailleurs dans le monde. La décision de quitter l'Europe pourrait être attribuée au changement d'attitude des Ukrainiens. Les conversations au sein de la communauté suggèrent que de nombreux Ukrainiens perdent l'espoir d'une fin prochaine de la guerre.

Le Canada, réputé pour ses cibles importantes en matière d'immigration, sa longue histoire de programmes d'immigration et ses approches gérées novatrices en réponse aux crises mondiales, s'est mobilisé pour aider les personnes touchées par la guerre. Compte tenu de la proximité et des forts liens historiques entre le Canada et l'Ukraine, et du fait que le Canada accueille la deuxième plus grande diaspora ukrainienne au monde (ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine, 2019), le Canada a mis en place un programme d'immigration spécial, l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), afin de faciliter le voyage et le séjour des Ukrainiens touchés jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux en toute sécurité (Gouvernement du Canada, 2022). En deux ans, le programme a suscité un intérêt sans précédent, 221 231 personnes ayant fui la guerre et cherché refuge au Canada au 27 janvier 2024 (Gouvernement du Canada, 2024a). En comparaison, au 25 janvier 2024, le Canada a accueilli 47 010 Afghans depuis août 2021 (Gouvernement du Canada, 2024b).

De nombreux facteurs expliquent cette disparité dans l'ampleur des arrivées. Tout d'abord, le programme AVUCU se distingue d'autres programmes de protection tels que le Programme d'aide à la réinstallation (PAR). Les clients qui viennent au Canada dans le cadre du PAR bénéficient d'une aide financière directe (jusqu'à un an) et d'un soutien pour les services essentiels (dans un délai de quatre à six semaines) (IRCC, 2019). D'autre part, l'AVUCU est conçue comme une mesure temporaire visant à offrir aux Ukrainiens la possibilité de : (1) obtenir des visas pour entrer au Canada, (2) obtenir un statut de travailleur temporaire pour permettre aux Ukrainiens de travailler au Canada, et (3) recevoir une aide financière transitoire (unique), une aide au logement (jusqu'à 14 jours) et une aide à l'établissement (jusqu'au 31 mars 2025). Par conséquent, il n'y a pas de voie établie pour que les nouveaux arrivants ukrainiens ¹puissent demeurer au Canada de façon permanente, et officiellement, tous les nouveaux arrivants ukrainiens sont perçus comme des travailleurs étrangers temporaires (TET) (Gouvernement du Canada, 2022).

Compte tenu du caractère unique de la conception du programme et des arrivées sans précédent depuis son lancement, ce rapport vise trois objectifs : (1) tirer les leçons des deux années écoulées depuis le lancement du programme, (2) identifier les pratiques réussies et les défis qui se sont présentés depuis son lancement, et (3) définir des recommandations pour les crises humanitaires futures.

¹ Par souci de concision, le rapport utilise le terme « nouveaux arrivants ukrainiens » pour décrire les personnes qui ont immigré au Canada dans le cadre du programme AVUCU.

MÉTHODES

Ce rapport rassemble des informations provenant de diverses sources, y compris des déclarations de politique, des rapports sur l'industrie et des reportages dans les médias. AAISA, en tant qu'organisme cadre, a développé ses propres données primaires à partir de sondages, d'analyses de l'environnement, de réunions ordinaires et d'efforts de collecte de données pour soutenir les fournisseurs de services (FS) qui aident les nouveaux arrivants ukrainiens en Alberta.

Ces efforts englobent:

- La mobilisation des intervenants ou la collaboration avec les intervenants: Depuis le début de la guerre, il y a deux ans, AAISA a organisé des tables provinciales dans les zones urbaines et rurales. Ces forums réunissent les FS, les dirigeants communautaires, les entités provinciales et les représentants du gouvernement pour aborder les problèmes actuels et élaborer des stratégies pour atténuer la crise. En outre, AAISA participe à l'Opération havre de paix pour les Ukrainiens (OHPU), un comité national nommé par le gouvernement fédéral pour coordonner la réponse du pays à la crise ukrainienne. Dans le cadre de ces efforts de collaboration, AAISA a procédé à des analyses régulières de l'environnement afin d'évaluer les besoins de la population ukrainienne et les services disponibles en Alberta.
- Collecte de données géospatiales: Alors que le gouvernement fédéral surveille principalement les tendances interprovinciales en matière d'arrivées de nouveaux arrivants ukrainiens, les autorités provinciales de la santé sont chargées de recueillir des données sur les inscriptions des nouveaux arrivants aux régimes d'assurance-maladie afin de comprendre leur répartition géographique au sein des provinces. Cependant, il reste une lacune importante dans la compréhension des migrations secondaires des Ukrainiens, à la fois interprovinciales et intraprovinciales. Compte tenu de cette lacune, AAISA a lancé une initiative visant à recueillir les inscriptions des clients auprès des FS de toute l'Alberta. L'objectif était de mieux comprendre les tendances générales en matière de dispersion géographique, en mettant l'accent sur les mouvements de migration secondaire.

PORTÉE

Ce rapport analyse les tendances à l'échelle nationale et provinciale depuis la création du programme AVUCU. La discussion nationale vise principalement à comparer les différentes provinces et à souligner les tendances générales et la progression des défis et des pratiques d'intervention. Toutefois, l'analyse se concentre principalement sur l'Alberta, étant donné qu'elle sert de base opérationnelle à AAISA et que c'est là que la plupart des données primaires ont été recueillies.

LIMITES

L'évaluation du programme AVUCU se heurte à plusieurs limites. Tout d'abord, le programme est toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport, ce qui rend difficile de tirer des conclusions définitives sur son incidence. Il faudra peut-être plusieurs années pour que les effets du programme se fassent pleinement sentir.

En outre, il y a de l'incertitude quant à la façon dont le gouvernement fédéral procédera après la fin du programme et aux voies permanentes qui pourraient être introduites ou ajustées en réponse à des mesures antérieures.

De plus, les conclusions présentées dans ce rapport sont fondées sur les expériences du secteur de l'établissement, en particulier en Alberta. Bien que les mesures fédérales aient été cohérentes dans toutes les provinces (à l'exception du Québec), il est important de reconnaître que chaque province a mis en œuvre ses propres mesures de soutien pour compléter l'aide fournie aux nouveaux arrivants ukrainiens par le gouvernement fédéral. Par conséquent, cette analyse reflète principalement les expériences de l'Alberta, tout en tenant compte du fait que les besoins et les priorités des autres provinces peuvent être différents.

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME AVUCU

En mars 2022, le Canada a lancé le programme d'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) afin d'offrir une voie d'accès aux Ukrainiens touchés par la guerre. L'AVUCU est un volet unique qui permet aux ressortissants ukrainiens et à leurs familles de présenter une demande à partir de n'importe quel endroit dans le monde. Une fois leur demande approuvée, les demandeurs admissibles reçoivent gratuitement un type de visa de visiteur qui leur permet d'entrer au Canada. À leur arrivée, les demandeurs et les membres de leur famille admissibles se voient accorder un permis de travail ou d'études ouvert pour une durée maximale de trois ans, selon leur âge (Gouvernement du Canada, 2022). Le programme a débuté en mars 2022 et se terminera en mars 2024.

Dès sa création, il était clair que l'AVUCU n'est pas un programme de réinstallation, mais une mesure temporaire permettant aux Ukrainiens de travailler temporairement au Canada. Au départ, aucune aide financière n'a été intégrée au processus. Toutefois, des mesures de soutien supplémentaires ont été introduites plus tard pour ceux qui ont obtenu leur statut dans le cadre de l'AVUCU. Par exemple, au niveau fédéral, les titulaires de l'AVUCU avaient droit à un paiement unique de 3 000 \$ CA pour les personnes de plus de 18 ans et de 1 500 \$ CA pour celles de moins de 18 ans. En outre, les titulaires de l'AVUCU pouvaient bénéficier d'un logement temporaire (jusqu'à 14 jours), d'une formation linguistique, d'une aide à l'établissement financée par le gouvernement fédéral et de services d'orientation. Il est important de noter que les provinces ont mis en œuvre des mesures supplémentaires pour compléter le soutien déjà en place, qui seront abordées plus en détail.

Malgré les modifications et les mesures de soutien, les titulaires de l'AVUCU sont toujours tenus de financer leur propre voyage et d'avoir les moyens de subvenir à leurs besoins après le versement du paiement unique. En outre, l'AVUCU étant une mesure temporaire, il n'existe pas de voie d'accès claire à la résidence permanente. Les nouveaux arrivants ukrainiens

doivent satisfaire aux exigences du programme d’immigration qu’ils choisissent pendant la durée de leur permis de travail ouvert.

Ce rapport se concentre principalement sur la nature temporaire du programme, en soulignant à la fois ses avantages et ses inconvénients. Point positif, le gouvernement canadien n’a pas imposé de plafond au nombre de demandeurs admissibles à un visa temporaire et à un permis de travail ouvert. Cependant, l’afflux important de demandeurs a mis à rude épreuve les fournisseurs de services d’établissement, entraînant parfois des limitations de service. Il est important de souligner que les titulaires de l’AVUCU ne répondent pas toujours aux critères d’admissibilité pour accéder à certains services d’établissement, compte tenu de leur statut de travailleur temporaire.

RÉPONSE NATIONALE

En date du 27 janvier 2024, le gouvernement canadien a reçu 1 189 320 demandes de résidents ukrainiens pour le programme AVUCU. De ce nombre, 958 190 (80,6 %) ont été approuvées. Notamment, au 27 janvier 2024, seules 221 231 personnes (18,6 %) étaient arrivées au Canada (Gouvernement du Canada, 2024c). Bien que le faible pourcentage d’arrivées réelles puisse indiquer un manque d’intérêt pour le programme, il est important de replacer ce chiffre dans le contexte des efforts humanitaires plus larges du Canada. Par rapport aux arrivées d’Afghans, le programme AVUCU a enregistré trois fois plus d’arrivées (Gouvernement du Canada, 2024b).

L’écart important entre les demandes présentées et les arrivées réelles peut être attribué à l’absence de frais pour la présentation des demandes. De nombreux résidents ukrainiens, même ceux qui n’ont pas l’intention de se réinstaller immédiatement, ont présenté une demande par mesure de précaution.

L’afflux d’arrivées a mis les FS à rude épreuve. Si l’on considère les commentaires des FS au cours des deux années qui ont suivi le lancement du programme, il est évident que le nombre d’arrivées a dépassé les attentes. En outre, comme le programme AVUCU était distinct des initiatives de réinstallation habituelles et que les arrivants ukrainiens étaient classés comme travailleurs temporaires, les services de soutien disponibles pour les titulaires de l’AVUCU étaient limités au départ.

En date du 29 janvier 2023, le tableau suivant résume l’aide fédérale dont peuvent bénéficier les titulaires de l’AVUCU:

Logement:	Jusqu’à 14 jours d’hébergement temporaire dans un hôtel (disponible uniquement dans certaines villes)
Soutien financier	Versement unique de 3 000 \$/1 500 \$ en fonction de l’âge.
Aide à l’établissement	Cours d’anglais gratuits, programmes de préparation à l’emploi et orientations (les FS financés par IRCC sont les organismes responsables).

Tableau 1 : Résumé du soutien fédéral aux titulaires de l’AVUCU

Source : Gouvernement du Canada, 2024d

Le suivi de l'occupation des hôtels permet de connaître la demande d'hébergement:

Au 19 janvier 2023:	469 des 560 chambres occupées (84 %)
Au 16 février 2023:	497 des 560 chambres occupées (89 %)
Au 3 mars 2023:	654 des 755 chambres occupées (87 %)
Au 13 avril 2023:	434 chambres sur 850 occupées (51 %)
Au 11 mai 2023:	449 chambres sur 810 occupées (55 %)
Au 12 juin 2023:	431 chambres sur 700 occupées (62 %)
Au 10 juillet 2023:	439 chambres sur 596 occupées (74 %)
Au 3 août 2023:	349 chambres sur 590 occupées (59 %)
Au 17 septembre 2023:	499 chambres sur 580 occupées (86 %)
Au 16 octobre 2023:	451 chambres sur 505 occupées (89 %)
Au 10 novembre 2023:	437 chambres sur 505 occupées (86 %)
Au 10 décembre 2023:	451 chambres sur 505 occupées (89 %)

Tableau 2: Occupation des hôtels d'IRCC par les titulaires de l'AVUCU en 2023

Source: Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023a

Les pourcentages d'occupation n'offrent qu'un aperçu partiel de la dynamique de la demande et de la disponibilité. Plusieurs facteurs soulignent la complexité de la situation:

1. Disparités régionales : Les taux d'occupation varient considérablement d'une province à l'autre. Par exemple, dans la région du Grand Toronto (RGT), au 3 août 2023, seulement 185 (58,7 %) des 315 chambres d'hôtel étaient occupées par des titulaires de l'AVUCU. En revanche, à Calgary, en Alberta, 67 (74,4 %) des 90 chambres étaient occupées. Ces différences reflètent la variation des tendances de la demande d'une région à l'autre.
2. Fluctuation du nombre de chambres disponibles : Le nombre total de chambres disponibles a varié de manière dynamique, car IRCC a cherché à ajuster l'attribution des chambres en fonction de l'évolution des flux d'arrivées. Par exemple, dans la RGT, au 3 août 2023, 315 chambres étaient disponibles en raison de la forte demande des mois précédents. Toutefois, en novembre 2023, le nombre total de chambres a été réduit à 265, ce qui témoigne d'une approche réactive face à l'évolution des besoins.
3. Initiatives provinciales : Les provinces ne dépendent pas toutes uniquement des chambres d'hôtel provinciales. Par exemple, le 31 mars 2023, le gouvernement de l'Alberta a alloué des fonds supplémentaires pour augmenter la capacité des chambres au-delà de ce que le gouvernement fédéral fournissait (Gouvernement de l'Alberta, 2023). Cette mesure proactive a été prise pour répondre à l'occupation constante des chambres et à l'augmentation du nombre d'arrivées.

Il est essentiel de comprendre où les Ukrainiens choisissent de s'établir pour une répartition équitable des ressources et pour identifier les régions où les besoins de soutien sont les plus élevés. Pour ce faire, nous devons analyser séparément les arrivants ukrainiens dans chaque province. Il existe deux méthodes principales pour comprendre les arrivants ukrainiens:

Les demandes d'aide financière transitoire: Le suivi des demandes d'aide financière transitoire unique donne un aperçu des lieux choisis par les personnes. Selon ces données, l'Ontario arrive en tête avec 40,42 % des demandes traitées par l'ARC, suivi de l'Alberta avec 21,5 % et du Manitoba avec 10,14 % (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2024).

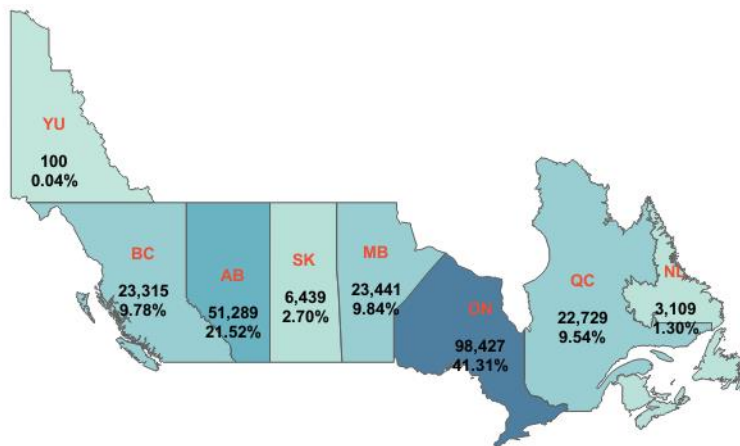


Figure 1 : Données sur l'aide financière accordée par EDSC aux nouveaux arrivants ukrainiens au 18 février 2024.

Source : Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2024

Demandes d'assurance-maladie: Une autre façon de comprendre les préférences géographiques des Ukrainiens est d'examiner leurs demandes d'assurance-maladie. Chaque province oblige ses résidents, y compris les Ukrainiens, à présenter une demande d'assurance-maladie. Chaque personne doit indiquer son lieu de résidence dans sa demande, ce qui permet d'identifier son choix de résidence.

De même, les données relatives aux demandes d'assurance-maladie brossent un tableau comparable. L'Ontario arrive en tête avec 40,42 %, suivi de l'Alberta avec 23,59 %, le Manitoba se classant troisième avec 11,23 % (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2024).

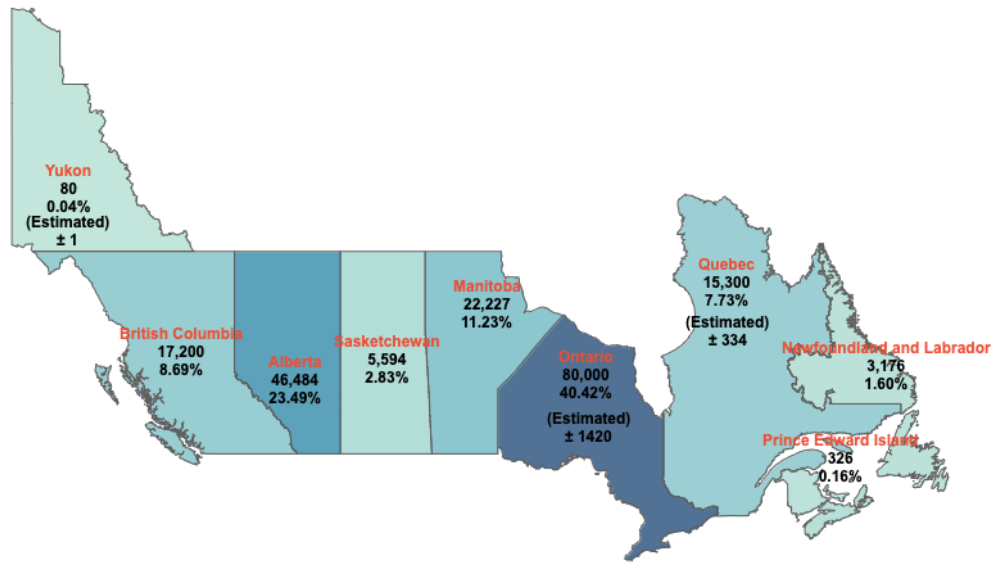


Figure 2 : Données sur les inscriptions aux régimes d'assurance-maladie des nouveaux arrivants ukrainiens en date de décembre 2023.

Source : Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2024

Les deux méthodes donnent des indications précieuses sur les tendances générales de la répartition des Ukrainiens dans les provinces. Cependant, elles présentent également des limites importantes.

Aucune des deux approches ne tient compte de la migration secondaire, qui pourrait entraîner des écarts considérables au fil du temps. En ce qui concerne les données relatives à l'aide financière, les arrivants au titre de l'AVUCU ont la possibilité de demander une aide financière le jour même de leur arrivée, même à l'aéroport. Le processus de demande se fait en ligne et ne nécessite que le numéro d'assurance sociale (NAS), que les nouveaux arrivants ukrainiens peuvent obtenir dans certains aéroports à leur arrivée.

La popularité de l'Ontario et son accessibilité par les routes aériennes contribuent à un afflux important d'Ukrainiens transitant par ses aéroports. Par conséquent, les demandes d'Ukrainiens sont incluses dans le décompte pour la région de l'Ontario, même si l'Ontario n'est pas leur destination. Bien que l'ampleur de ces cas ne soit pas quantifiée, nous prévoyons que l'écart sera relativement faible.

En ce qui concerne les données relatives à l'assurance-maladie, nous estimons que les données refléteront mieux l'endroit où les Ukrainiens choisissent de s'installer à long terme, car les personnes s'inscrivent à l'assurance-maladie lorsqu'elles sont certaines de leur résidence permanente. Si une personne décide de déménager, elle doit demander l'assurance-maladie dans son nouveau lieu de résidence, ce que l'ensemble des données finales reflétera en fin de compte.

Cependant, il est important de noter qu'il existe des retards inhérents aux données relatives à l'assurance-maladie, car 1) les demandeurs mettent du temps à présenter leur demande et

2) les retards de traitement de la part des autorités contribuent au délai nécessaire pour que l'ensemble des données reflète la réalité.

Étant donné que les titulaires de l'AVUCU peuvent participer aux services d'aide à l'établissement financés par IRCC, les données sur les services auxquels ils ont eu accès peuvent aider les observateurs à comprendre les besoins prioritaires des nouveaux arrivants ukrainiens. Le système Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution (iEDEC) permet de déterminer le nombre de nouveaux arrivants ukrainiens qui ont eu accès à des services et lesquels.

Entre avril 2022 et juillet 2023, un total de 103 000 clients ukrainiens ont accédé aux services d'établissement dans l'ensemble du Canada :

Total: 103 000 des titulaires de l'AVUCU	
89,178	Services d'information et d'orientation
70,118	Évaluation des besoins et des atouts et aiguillage
44,294	Évaluation linguistique
19,388	Formation linguistique
17,959	Liens communautaires
15,438	Services liés à l'emploi

Tableau 3 : Services d'établissement auxquels les nouveaux arrivants ukrainiens ont eu accès (avril 2022 — juillet 2023)

Source : Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023a

Notamment, après avoir analysé le nombre total d'arrivées de nouveaux arrivants ukrainiens en juillet 2023, qui s'élevait à 188 000, nous pouvons conclure que seulement 54 % des individus ont participé aux services d'orientation et d'établissement. Il est difficile de comprendre les raisons qui expliquent le nombre relativement faible d'inscriptions aux services d'aide à l'établissement. Parmi les facteurs potentiels, on peut citer le manque de connaissance des services disponibles, les barrières linguistiques qui entravent l'accès et les problèmes liés à l'accessibilité.

En outre, il convient de tenir compte du fait que certains nouveaux arrivants ukrainiens peuvent arriver déjà bien préparés et équipés, n'ayant donc pas besoin d'un accès immédiat à ces services, ou qu'ils ne se sentaient peut-être pas prêts à les utiliser au moment de leur arrivée.

SITUATION EN ALBERTA

L'Alberta se classe constamment deuxième parmi les provinces les plus populaires auprès des nouveaux arrivants ukrainiens, une distinction notable si l'on considère que l'Alberta n'est que la quatrième province la plus peuplée du Canada. Au 1er février 2024, 49 689 personnes avaient fait une demande d'assurance-maladie en Alberta (Alberta Health Services, 2024). Bien que ce chiffre puisse être plus élevé en réalité en raison du décalage de suivi et de la migration secondaire, il met clairement en évidence l'attrait de l'Alberta pour les nouveaux arrivants ukrainiens.

Plusieurs raisons expliquent cette tendance. Tout d'abord, l'Alberta compte le deuxième plus grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne au pays, derrière l'Ontario, dont la population est plus de trois fois supérieure à celle de l'Alberta. En outre, les loyers moyens moins élevés et les revenus élevés en termes relatifs font de l'Alberta une option attrayante pour les nouveaux arrivants ukrainiens (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2024).

De plus, l'Alberta offre une variété de programmes d'immigration, fournissant des voies d'accès claires aux titulaires de l'AVUCU pour immigrer. Par exemple, le Volet Opportunité Alberta n'exige qu'une année d'expérience professionnelle et des résultats linguistiques relativement faibles (CLB4/5, selon le domaine) pour présenter une demande (Gouvernement de l'Alberta, 2024c). Cela attire les nouveaux arrivants ukrainiens, qui ont un statut temporaire, vers l'Alberta en ayant à l'esprit leurs projets d'immigration futurs.

L'analyse des données relatives au régime d'assurance-maladie de l'Alberta permet de mieux comprendre la répartition des arrivants ukrainiens dans la province.



Figure 3 : Nombre d'évacués ukrainiens inscrits au régime d'assurance-maladie de l'Alberta (au 7 décembre 2023).

Source : AAISA, 2024a

Il n'est pas surprenant de constater que les grands centres urbains de l'Alberta sont les principales destinations des nouveaux arrivants ukrainiens. Au 7 décembre 2023, Calgary représentait 50,5 % de toutes les inscriptions, suivie d'Edmonton (31,4 %) et de Red Deer (3,17 %).

Il est essentiel de souligner qu'un pourcentage plus faible de nouveaux arrivants dans une région donnée n'implique pas nécessairement une moindre pression sur les FS. Même si Calgary accueille le pourcentage le plus élevé d'arrivants ukrainiens (23 687 ou 50,5 %), les effets globaux des nouveaux arrivants ukrainiens pourraient être à peine moins prononcés à Vegreville, bien que seulement 0,19 % de tous les nouveaux arrivants ukrainiens de la province s'y soient inscrits (89 inscriptions).

	Calgary	Vegreville
Inscriptions au régime d'assurance-maladie des Ukrainiens en Alberta:	23,687 (50.5%)	89 (0.19%)
Population totale:	1,413,800	5,629

% des inscriptions au régime d'assurance-maladie des Ukrainiens par rapport à l'ensemble de la population:	1.68%	1.58%
--	-------	-------

À Calgary, où la population totale était de 1 413 800 habitants en 2022 (Gouvernement de l'Alberta, 2023b), les immigrants représentaient 32,95 % (430 640) de la population, les immigrants récents constituant 6,22 % (81 315) (Statistique Canada, 2023). Les nouveaux arrivants ukrainiens ne représentaient que 1,68 % de la population totale et 29,86 % des nouveaux arrivants. À Vegreville, avec une population totale de 5 629 personnes en 2022 et 89 Ukrainiens inscrits au régime d'assurance-maladie, les Ukrainiens représentaient 1,58 % de la population (Gouvernement de l'Alberta, 2023c).

Malgré la disparité des inscriptions nettes au régime d'assurance-maladie, le pourcentage de nouveaux arrivants par rapport à la population totale est similaire à Calgary et à Vegreville (1,68 % et 1,58 %), ce qui suggère une pression comparable sur les FS. En outre, les zones rurales sont confrontées à des défis supplémentaires en raison du nombre limité ou de l'absence de FS, ce qui souligne la nécessité d'un soutien communautaire accru pour aider les populations vulnérables.

MIGRATION SECONDAIRE

Il est important de souligner que le suivi des nouveaux arrivants ukrainiens à l'échelle nationale et provinciale n'a accordé qu'une attention limitée au phénomène de la migration secondaire. En date de février 2024, il n'existe aucune méthode universelle pour suivre les déplacements géographiques des nouveaux arrivants ukrainiens au Canada depuis mars 2022.

Les données d'Alberta Health Services (AHS) constituent la principale ressource pour comprendre la répartition des Ukrainiens en Alberta. Elles nous permettent d'examiner les communautés où les nouveaux arrivants ukrainiens s'inscrivent au régime d'assurance-maladie. Lorsque des personnes déménagent dans une autre communauté et mettent à jour leur inscription au régime d'assurance-maladie, ces changements sont notés et modifiés en conséquence.

En ce qui concerne la migration interprovinciale, Alberta Health a commencé à fournir des données sur les nouveaux arrivants ukrainiens qui se sont installés en Alberta à partir du 8 septembre 2022. Au 4 janvier 2024, un total de 1 354 Ukrainiens ont déménagé en Alberta depuis d'autres provinces, dont 668 de l'Ontario, 192 du Manitoba et 211 de la Colombie-Britannique (Alberta Health Services, 2024).

Bien que ces chiffres n'offrent qu'un aperçu partiel, ils indiquent que 2,8 % des Ukrainiens ont déménagé en Alberta en provenance d'autres provinces.



Figure 4 : Nombre de nouveaux arrivants ukrainiens ayant déménagé en Alberta depuis d'autres provinces et ayant fait une demande d'assurance-maladie (au 4 janvier 2024).

Source : Alberta Health Services, 2024

Bien que les données d'AHS se soient révélées précieuses pour saisir les tendances générales en matière d'établissement des Ukrainiens déplacés en Alberta, elles ont leurs limites. De nombreux Ukrainiens déménagent dans d'autres municipalités ou régions peu de temps après avoir fait une demande d'assurance-maladie, souvent sans mettre à jour leur adresse. Ce problème est particulièrement répandu chez ceux qui choisissent de s'installer dans des communautés rurales où les bureaux d'AHS sont peu nombreux, ce qui les oblige à se rendre dans les municipalités avoisinantes pour mettre à jour leur demande d'assurance-maladie.

Avant qu'AHS ne partage ses informations sur les mouvements d'Ukrainiens en provenance d'autres provinces, AAISA avait poursuivi de façon indépendante ses efforts pour comprendre la répartition géographique des nouveaux arrivants ukrainiens. Tirant parti de son statut d'organisme-cadre doté d'un réseau existant et de liens avec les fournisseurs de services d'établissement en Alberta, AAISA a commencé à recueillir des renseignements sur les codes postaux, les dates de naissance et le nombre de personnes à charge des nouveaux arrivants ukrainiens qui ont fait appel aux services des FS dans l'ensemble de la province. Ces mesures ont été choisies parce qu'elles sont anonymes et non identificatoires, facilitant ainsi le suivi des déplacements des nouveaux arrivants ukrainiens d'une communauté à l'autre.

L'analyse de ces données a révélé que les nouveaux arrivants ukrainiens en Alberta choisissaient principalement Calgary, Edmonton et Red Deer comme leurs trois principales destinations, par ordre décroissant de popularité. Cependant, bien que les régions rurales n'aient pas la même population nette, les données montrent que de nombreux Ukrainiens choisissent de déménager dans les régions rurales. Ces résultats offrent des informations

précieuses pour les FS opérant en dehors des grands centres urbains et peuvent potentiellement stimuler les possibilités de collaboration dans les zones rurales. AAISA utilise ces informations non seulement pour mettre en évidence la répartition entre les communautés, mais aussi au sein de celles-ci, en identifiant les zones où les besoins sont les plus pressants (AAISA, 2024a). Ces données servent de base aux efforts de défense des intérêts visant à obtenir l'appui des donateurs, des organismes de gestion immobilière, des banques alimentaires et d'autres parties prenantes soucieuses du bien-être des nouveaux arrivants ukrainiens.

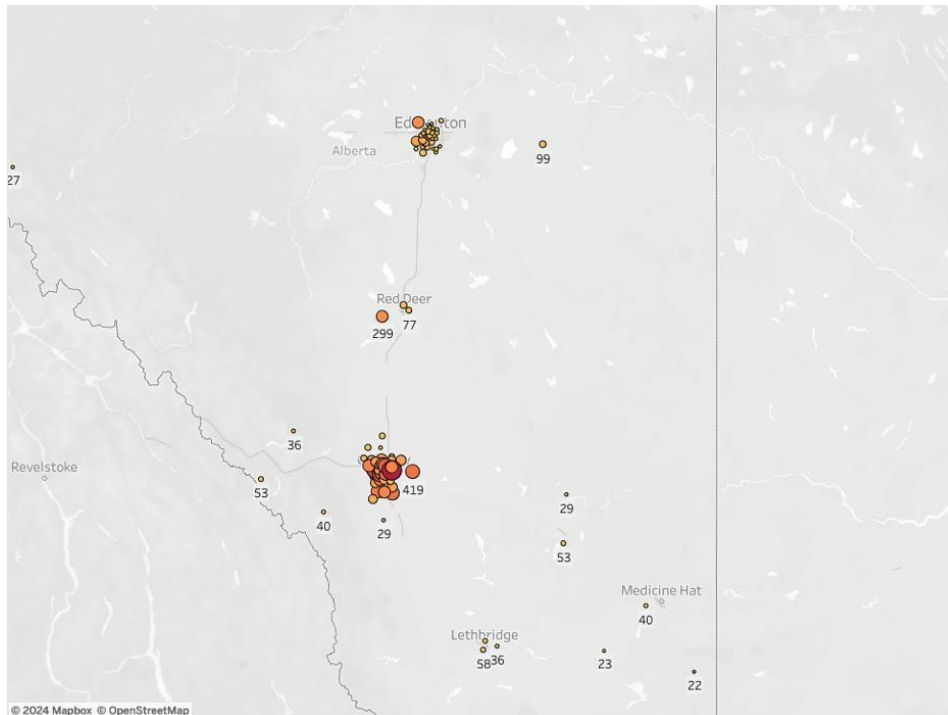


Figure 5 : Carte de densité des nouveaux arrivants ukrainiens accédant aux services d'établissement (janvier — avril 2023).

Source : AAISA, 2024a

DÉFIS COMMUNS

Dans le cadre des efforts déployés par AAISA pour comprendre les besoins des Ukrainiens en Alberta, nous effectuons des analyses de l'environnement avec les FS et les communautés qui soutiennent les nouveaux arrivants ukrainiens. Les objectifs sont les suivants:

- Identifier les besoins primaires des Ukrainiens.
- Reconnaître les défis auxquels sont confrontés les FS dans le cadre de leur soutien.
- Suivre l'évolution des besoins des FS et des nouveaux arrivants ukrainiens.
- Déterminer comment AAISA peut contribuer à répondre à ces besoins.

Classement général:	Classement moyen:
1. Accès à un logement à court ou à long terme:	1.96
2. Besoins en matière d'emploi:	2.50
3. Besoins linguistiques:	2.58
4. Besoins financiers:	4.85
5. Besoins en matière de soutien alimentaire:	6.00
6. Besoins en matière de garde d'enfants:	6.19
7. Besoins en matière de transport:	6.73
8. Besoins en matière de santé mentale:	7.19
9. Handicap; et	8.27
10. Besoins en matière d'aide aux personnes âgées:	8.73

Tableau 4 : Principaux besoins des nouveaux arrivants ukrainiens en Alberta (en date d'août 2023).

Source : AAISA, 2023

D'après les commentaires de 24 fournisseurs de services de l'Alberta, les principaux besoins identifiés pour les Ukrainiens sont le logement, l'emploi et le soutien linguistique. Il est important de comprendre que si ces besoins sont classés, cela ne signifie pas que l'un est plus important que l'autre, mais souligne simplement la fréquence des demandes de soutien auxquelles les FS sont confrontés. Par exemple, si l'aide aux personnes âgées est moins bien classée, cela signifie simplement que la population âgée est moins importante en pourcentage, mais que ses besoins nécessitent toujours une attention et des ressources équitables.

LOGEMENT

Le logement est la préoccupation la plus pressante des nouveaux arrivants ukrainiens en Alberta, tant à court qu'à long terme. Cela s'explique en grande partie par le fait que les nouveaux arrivants ukrainiens qui arrivent au Canada dans le cadre du programme AVUCU ne bénéficient que d'un logement temporaire d'une durée maximale de 14 jours dans des chambres d'hôtel, principalement à Calgary et à Edmonton. Cependant, la disponibilité de logements temporaires dépend de l'allocation de chambres par le gouvernement fédéral à chaque province, qui peut varier.

Bien que la plupart des FS reconnaissent l'efficacité du modèle fédéral et provincial pour fournir un hébergement à court terme aux Ukrainiens, le temps alloué s'est avéré insuffisant

pour les tâches nécessaires telles que la documentation, la recherche d'emploi et l'obtention d'un logement à long terme.

Le logement à long terme présente des défis importants, notamment en matière de disponibilité et d'accessibilité financière. Selon l'évaluation des besoins en matière de logement de la ville de Calgary pour 2023, un ménage sur cinq à Calgary a du mal à se loger. En outre, le taux d'inoccupation a chuté de 6 % à 3 % entre 2020 et 2022, tandis que les loyers moyens ont augmenté d'environ 40 % entre 2020 et 2023 (Ville de Calgary, 2023). L'absence de documents essentiels tels que les antécédents de crédit ou les références des propriétaires précédents complique encore les choses pour les nouveaux arrivants ukrainiens sur le marché du logement.

Pour y remédier, le gouvernement de l'Alberta a rendu les nouveaux arrivants ukrainiens admissibles aux programmes provinciaux de logement abordable dans le cadre du programme AVUCU (Gouvernement de l'Alberta, 2023d).

Cependant, comme le programme s'adresse aux groupes vulnérables et à faible revenu, y compris les Ukrainiens (mais pas exclusivement), les temps d'attente peuvent s'étendre sur des mois, ce qui pose des problèmes de faisabilité compte tenu de la fenêtre d'hébergement temporaire de deux semaines à l'arrivée. Il convient de mentionner que le gouvernement de l'Alberta a alloué des fonds supplémentaires dans le budget de 2023 pour répondre aux listes d'attente croissantes, bien que les résultats n'aient pas encore été évalués.

En conséquence, les Ukrainiens sont confrontés à des problèmes de logement similaires à ceux de la population locale. Ces difficultés sont aggravées par leur statut de nouvel arrivant et leur manque de familiarité avec les processus de recherche canadiens et les documents requis, tels que les antécédents de crédit ou les références, ce qui rend le logement locatif à long terme encore plus difficile à obtenir.

EMPLOI

La recherche d'un emploi convenable apparaît comme une priorité secondaire identifiée par les fournisseurs de services (FS) dans les zones rurales et urbaines de l'Alberta. Le sondage réalisé par OHPU après l'arrivée, qui a porté sur 18 296 personnes ayant obtenu leur statut dans le cadre de l'AVUCU, fait la lumière sur les habitudes de travail des Ukrainiens sur le marché de l'emploi canadien (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023b). Selon ce sondage, 80,1 % des participants sont employés, et 46,3 % d'entre eux obtiennent un emploi dans le mois qui suit. Toutefois, seuls 25,7 % d'entre eux travaillent dans le même domaine ou occupent un poste supérieur à celui qu'ils occupaient avant de venir au Canada, tandis que 20,4 % travaillent dans le même domaine mais occupent un poste inférieur, et 41 % travaillent dans un domaine complètement différent et occupent un poste inférieur. Les trois principales raisons du chômage sont le besoin de plus de temps pour trouver un emploi, les responsabilités de proche aidant et les difficultés à faire reconnaître les titres de compétence professionnels. Il est plausible que la reconnaissance des titres de compétences demeure un problème même pour ceux qui ont trouvé un emploi dans un domaine différent, compte tenu du fait que 70,1 % des répondants au sondage sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un

diplôme supérieur, alors que seulement 46,1 % d’entre eux travaillent dans leur domaine d’emploi précédent.

L’analyse de l’environnement d’AAISA indique que l’aide au placement est le soutien le plus demandé par les nouveaux arrivants ukrainiens, selon les FS (AAISA, 2023).

Classement général:	Classement moyen:
1. Aide au placement:	1.92
2. Aide à la rédaction de CV:	2.29
3. Préparation et accompagnement à l’entretien:	3.54
4. Procédure de certification:	3.62
5. Mise à niveau des compétences professionnelles:	3.62

Tableau 5 : Classement des services d’emploi demandés par les nouveaux arrivants ukrainiens en Alberta (en août 2023).

Source : AAISA, 2023

Certains des défis sont liés aux clients qui ont des compétences ou un niveau d’éducation supérieurs, ce qui rend difficile la recherche d’un emploi adapté à leurs capacités (ce qui correspond aux résultats du sondage d’OHPU). En outre, les services d’emploi locaux ne sont pas toujours accessibles aux titulaires de l’AVUCU en raison de leur statut de permis de travail temporaire, de sorte que les nouveaux arrivants ukrainiens ne peuvent pas accéder à certains des programmes d’emploi que les fournisseurs de services offrent à d’autres groupes ayant des statuts d’immigration différents. Les FS notent également que les femmes sont particulièrement vulnérables, car elles ont peu d’emplois à leur disposition, surtout lorsqu’elles ont une maîtrise limitée de l’anglais. On a également l’impression que les programmes d’emploi disponibles dans la province ne sont pas axés sur l’emploi des femmes, la grande majorité d’entre eux étant axés sur l’emploi des hommes. Cela est en partie évident dans le sondage d’OHPU également, les femmes représentant 11,9 % des nouveaux arrivants ukrainiens actuellement sans emploi mais à la recherche d’un emploi, contre 6,1 % pour les hommes (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023b). De plus, seulement 9,2 % (16,5 % pour les hommes) des femmes travaillent dans le même domaine ou occupent un poste supérieur à celui qu’elles occupaient dans leur pays de résidence précédent. Le pourcentage de personnes travaillant dans un domaine différent et occupant un poste inférieur est également légèrement plus élevé pour la population féminine (21,3 % pour les femmes, 19,7 % pour les hommes). Ces tendances indiquent que les femmes sont confrontées à des obstacles plus importants et à moins de possibilités de carrière lorsqu’elles cherchent un emploi.

LANGUE

Le logement, l'emploi et la maîtrise de la langue sont des besoins interdépendants pour les Ukrainiens, la maîtrise de la langue étant le pivot de l'accès à un meilleur emploi et, en fin de compte, à de meilleurs choix de logement. Bien que le programme AVUCU permette aux nouveaux arrivants ukrainiens de participer au programme fédéral « Language Instruction for Newcomers to Canada » (LINC), l'accessibilité et les délais d'attente ont présenté des défis importants.

Le processus d'inscription au programme LINC comprend deux étapes : 1) l'inscription à une évaluation linguistique et 2) l'inscription à des cours de langue en fonction des résultats de l'évaluation. Les délais d'attente varient selon les villes et les communautés. Par exemple, en juin 2023, la période d'attente pour une évaluation linguistique à Calgary dépassait 55 jours ouvrables, tandis que l'attente pour être placé dans un cours était d'environ 6 mois.

Cette longue période d'attente représente une dure réalité pour les nouveaux arrivants ukrainiens, qui doivent patienter des mois avant de pouvoir s'inscrire à des cours. De plus, l'écart important entre l'évaluation et l'inscription à un cours aggrave la question. Les FS ont signalé que les compétences linguistiques des clients s'améliorent souvent pendant la période d'attente, ce qui rend le niveau de langue prévu initialement potentiellement inadapté au moment où les cours commencent.

Les réactions des FS à l'égard du modèle LINC sont partagées. Outre les préoccupations concernant l'accessibilité et les temps d'attente, les FS ont souligné d'autres problèmes tels que le nombre insuffisant de places dans les classes, les horaires rigides qui ne tiennent pas compte des heures de travail, et les options limitées de cours en personne dans les zones rurales.

Très efficace	3
Efficace	8
Neutre	4
Inefficace	6
Très inefficace	1
Aucune expérience	2

Tableau 6: Commentaires des FS sur le modèle LINC pour répondre aux besoins linguistiques des nouveaux arrivants ukrainiens (en date d'août 2023).²

Source: AAISA, 2023

Selon le sondage réalisé par OHPU après l'arrivée, 23,1 % des nouveaux arrivants ukrainiens n'ont aucune connaissance ou ont un niveau d'anglais débutant, tandis que 46,1 % n'ont qu'une compétence intermédiaire (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023b). Il

² Le tableau représente les expériences des FS avec le modèle LINC/LARC. Chaque participant au sondage n'avait qu'une seule option à choisir.

est important de noter que dans le sondage d’OHPU, les Ukrainiens évaluent eux-mêmes leur niveau de compétence linguistique, qui peut différer des niveaux de compétence canadiens. Toutefois, les résultats de ce sondage s’alignent sur les données du Calgary Language Assessment & Referral Centre (CLARC) et sur l’analyse de l’environnement d’AAISA, indiquant que la majorité des Ukrainiens se situent dans la fourchette de compétence en anglais des CLB 3 à 5 au cours de l’exercice financier 2022. Notamment, le CLARC a indiqué que les nouveaux arrivants ukrainiens ne représentaient que 28 % du total des évaluations des clients pour la compétence en anglais au cours de l’exercice financier 2022-2023 (AAISA, 2024b).

Niveau débutant	10
Niveau primaire	10
Niveau intermédiaire	1
Niveau avancé	0
Sans objet	3

Tableau 7 : Commentaires des FS sur les niveaux de compétence linguistique de leurs clients ukrainiens (en date d’août 2023).

Source : AAISA, 2023

Il est évident que la majorité des Ukrainiens qui immigrent au Canada doivent améliorer leurs compétences en anglais. En raison de la nature non planifiée de leurs voyages, les nouveaux arrivants ukrainiens n’ont souvent pas eu l’occasion d’améliorer leurs compétences linguistiques, car la maîtrise de la langue n’était pas une exigence au moment de la demande de participation au programme AVUCU. Compte tenu de la demande importante de programmes linguistiques parmi les nouveaux arrivants ukrainiens, le système actuel s’avère non viable, ce qui oblige les Ukrainiens à explorer d’autres options, qui seront examinées plus en détail dans la section suivante.

PRATIQUES RÉUSSIES

Face à l’évolution des défis posés par le nombre croissant de migrants ukrainiens, les FS et les communautés de l’Alberta se sont continuellement adaptés pour répondre à leurs besoins.

LOGEMENT

Le logement reste une priorité absolue pour les nouveaux arrivants ukrainiens. Bien que les fonds fédéraux permettent un hébergement temporaire dans des chambres d’hôtel pour une durée maximale de 14 jours, cela n’a pas été suffisant pour répondre aux besoins en matière de logement compte tenu de l’afflux constant d’arrivants ukrainiens. Pour résoudre ce problème, AAISA a organisé des réunions avec le secteur de l’établissement, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux, afin d’identifier les besoins et de combler les lacunes en matière de services. De plus, AAISA s’est adressée au groupe de travail consultatif du

premier ministre sur l’Ukraine afin de fournir une vue d’ensemble des besoins existants et de plaider en faveur d’un soutien provincial.

Ces efforts de collaboration ont donné des résultats tangibles, le gouvernement de l’Alberta (GoA) finançant des chambres supplémentaires allouées en mars 2023 pour compléter le soutien fédéral (Gouvernement de l’Alberta, 2023e). Ces logements supplémentaires pour 14 jours de plus ne sont pas limités à Calgary et Edmonton, mais incluent également Red Deer, Medicine Hat et Lethbridge. Les commentaires des FS et des communautés indiquent une réaction positive au programme, plusieurs confirmant son efficacité à soutenir les nouveaux arrivants ukrainiens qui s’installent en Alberta.

Très efficace	8
Efficace	9
Neutre	2
Inefficace	1
Très inefficace	1

Tableau 8 : Commentaires des FS sur les solutions de logement temporaire en Alberta (en date d’août 2023).

Source : AAISA, 2023

Dans diverses communautés de l’Alberta, différents modèles ont été utilisés pour structurer les programmes de logement afin de répondre aux besoins à long terme des nouveaux arrivants ukrainiens. À Calgary, les principaux FS ont pris l’initiative de promouvoir l’accueil et de travailler avec les propriétaires, tandis qu’à Edmonton, un ensemble de fournisseurs de services d’établissement et de plateformes en ligne telles que la page Facebook Edmonton Host Ukrainians ont joué un rôle essentiel. La communauté Edmonton Host Ukrainians, par exemple, a mis en relation 1 000 personnes (351 familles) avec des familles d’accueil en mars 2024 (Edmonton Hosts Ukrainians, 2024). Dans les régions rurales de l’Alberta, les programmes d’accueil et de logement ont été organisés à la fois par des fournisseurs de services établis, le cas échéant, et par des initiatives communautaires locales. Parmi ces efforts, on peut citer la Calgary Catholic Immigration Society (CCIS), un projet de relocalisation rurale qui vise à aider les nouveaux arrivants à quitter les zones urbaines pour s’installer dans des centres plus petits, où les possibilités de logement et d’emploi sont plus accessibles. L’élément central de ce projet est l’établissement de liens avec les communautés et les employeurs ruraux désireux d’embaucher de nouveaux arrivants ukrainiens, ce qui permet d’offrir à la fois des possibilités d’emploi et d’hébergement (CCIS, 2024).

Une autre initiative remarquable s’est déroulée dans la ville de Vegreville, où des efforts de collecte de fonds menés par la communauté ont permis la relocalisation et l’intégration de 99 nouveaux arrivants ukrainiens dans la communauté (AAISA, 2024a). Ce « programme » de soutien comprenait des dispositions en matière de logement, une aide à l’emploi, une aide financière, des services d’orientation et un soutien linguistique.

AAISA a élaboré son propre cadre pour mobiliser les familles d'accueil désireuses de fournir un logement aux nouveaux arrivants ukrainiens. Le projet était structuré comme suit:

- Par le biais d'une adresse courriel et d'un site Web dédiés, AAISA a fourni une plateforme aux familles d'accueil pour s'inscrire et participer à notre programme de logement. En outre, les FS ayant des capacités insuffisantes ou recevant des demandes d'accueil provenant de différentes zones géographiques où notre organisme opère ont envoyé ces demandes à AAISA, qui s'est chargée de les traiter.
- Les familles d'accueil inscrites ont été invitées à assister à une séance de formation au cours de laquelle nous les avons informées du contexte de la crise ukrainienne, des conditions à remplir pour être hôte, des attentes, de la façon d'établir des relations et de se préparer aux situations d'urgence.
- Une fois que les hôtes ont été examinés, notamment par le biais d'entretiens et de vérifications des antécédents, nous avons mis en relation les hôtes admissibles avec des fournisseurs de services en fonction de l'emplacement de l'offre de logement de l'hôte. Les intervenants en établissement ont ensuite jumelé les hôtes avec des Ukrainiens dans le besoin, en fonction de ce que la famille d'accueil pouvait offrir.

Le succès de notre approche repose sur la souplesse qui nous a permis d'aider les familles d'accueil de presque toute la province de l'Alberta. Nous avons établi des liens et des relations avec les communautés rurales et urbaines grâce à nos réunions régulières. De plus, même dans les cas où les familles d'accueil décidaient d'accueillir indépendamment ou accueillait déjà, nous avons fourni des ressources et une formation sur la manière d'aborder l'accueil et de gérer diverses situations. Nous les avons informées des ressources disponibles pour les Ukrainiens et les avons conseillées sur les mesures à prendre.

Nous sommes convaincus que la formation et la préparation des familles d'accueil sont aussi cruciales que le processus de jumelage. En fin de compte, cela permet d'établir une base solide et une compréhension mutuelle entre les hôtes et les invités avant même qu'un jumelage ne soit établi, ce qui rend l'expérience durable et encourage les familles d'accueil à continuer à participer et à accueillir plus d'une famille.

EMPLOI

Les efforts d'AAISA en matière d'emploi se sont principalement concentrés sur le regroupement des ressources dans un lieu centralisé afin d'aider les nouveaux arrivants ukrainiens dans leur recherche d'emploi. Nous avons mis en place une base de données de ressources partagées par les FS et les communautés lors de nos réunions régulières. Ces ressources comprennent des orientations en matière d'emploi, des ateliers de préparation à l'emploi, des guides sur la manière de se préparer aux entretiens d'embauche et des ressources pour la rédaction de CV.

Au départ, nous avons également recueilli des offres d'emploi d'employeurs désireux d'embaucher des Ukrainiens dans plusieurs régions de l'Alberta. Cependant, nous avons cessé cette pratique lorsque le Ukrainian Canadian Congress - Alberta Provincial Council (UCC-APC) a mis en place un site d'emplois dédié aux Ukrainiens, permettant aux

employeurs d'afficher directement les offres d'emploi afin que les Ukrainiens puissent les consulter et poser leur candidature.

À l'origine, la base de données que nous avons développée était partagée avec le personnel de première ligne des FS, qui en utilisait le contenu pour aider leurs clients. Cependant, nous avons ensuite changé de stratégie et commencé à fournir directement des ressources aux Ukrainiens afin d'élargir notre portée et d'aider un plus grand nombre de clients. Nous avons choisi d'utiliser l'application Telegram, qui est très populaire en Ukraine et principalement accessible sur les téléphones intelligents, ce qui a permis d'améliorer la portée globale. En outre, tout le contenu a été traduit en ukrainien pour garantir une accessibilité maximale.

Malgré les obstacles initiaux à l'accès des Ukrainiens aux programmes d'emploi en raison de leur statut de permis de travail temporaire, certains programmes se sont adaptés pour répondre aux besoins des Ukrainiens et les aider à acquérir des compétences en matière d'employabilité afin de faire la transition vers la main-d'œuvre locale (EMCN, 2024). En février 2023, le gouvernement de l'Alberta a élargi l'admissibilité aux programmes de formation en apprentissage pour permettre aux nouveaux arrivants ukrainiens d'y participer (Gouvernement de l'Alberta, 2023f).

Dans les zones rurales, le transport constitue un obstacle important à la recherche d'un emploi. En collaboration avec les FS, les communautés soutenant les Ukrainiens et le groupe de travail du premier ministre, nous avons préconisé des modifications de la procédure d'obtention du permis de conduire. Ces efforts conjoints ont abouti à la mise en place d'un programme d'échange de permis de conduire d'un an, permettant aux Ukrainiens de remplacer leur permis de conduire ukrainien par un permis de conduire de l'Alberta sans avoir à passer d'examen (Gouvernement de l'Alberta, 2023g).

LANGUE

La principale stratégie pour répondre aux besoins linguistiques a consisté à proposer des cours de langue et des groupes de conversation supplémentaires. Les FS, les établissements d'enseignement, les communautés locales, les bibliothèques et les plateformes de médias sociaux ont proposé des cours de langue pour permettre aux nouveaux arrivants d'acquérir les compétences nécessaires à la vie quotidienne en attendant de pouvoir s'inscrire aux cours LINC. Malheureusement, la demande a toujours été supérieure à l'offre disponible.

Dans son budget pour 2023, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la distribution de 7 millions de dollars sur trois ans pour des projets d'établissement et de soutien linguistique menés par des fournisseurs de services aux nouveaux arrivants (Gouvernement de l'Alberta, 2023d). Certains organismes ont reçu des fonds pour offrir des cours d'anglais, mais le besoin d'apprentissage de l'anglais persiste, non seulement chez les Ukrainiens, mais aussi chez d'autres groupes de nouveaux arrivants.

Le rôle principal d'AAISA a été de rassembler les ressources linguistiques disponibles en dehors du programme LINC et de les partager à la fois avec les FS et les nouveaux arrivants ukrainiens par l'intermédiaire de nos réseaux de médias sociaux.

Dans l'ensemble, les initiatives et projets linguistiques actuellement disponibles pour les Ukrainiens en dehors du programme LINC sont à court terme et dépendent du financement, ce qui les empêche de répondre aux besoins de tous les Ukrainiens. Pour avoir un effet durable, il faut apporter des changements fondamentaux à la structure opérationnelle actuelle, tant à l'échelle provinciale que fédérale, et AAISA continue de plaider en ce sens.

RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS FUTURES

Le programme AVUCU présente une étude de cas convaincante et distinctive. L'afflux sans précédent d'Ukrainiens, dont le statut d'immigration diffère de celui des interventions humanitaires précédentes au Canada, a exercé une pression considérable sur les FS de l'Alberta. Ces fournisseurs sont déjà à bout de souffle en raison de la forte demande de leurs services. La situation est aggravée par le fait que de nombreux nouveaux arrivants ukrainiens ne sont pas préparés et disposent d'un soutien limité, ce qui met à rude épreuve à la fois les nouveaux arrivants et les fournisseurs de services qui s'efforcent de les aider.

Malgré le besoin évident de services, certains sont inaccessibles en raison du statut de travailleur temporaire. Cette conclusion est tirée des commentaires internes et des observations du comité national. Si le paiement fédéral unique et l'hébergement temporaire de 14 jours peuvent suffire aux Ukrainiens ayant des compétences linguistiques et des ressources financières suffisantes, ils sont insuffisants pour ceux qui n'ont pas ces avantages.

Conscientes de ces lacunes, les provinces ont mis en place des mesures de soutien supplémentaires pour combler l'écart et offrir aux nouveaux arrivants plus de temps et de ressources pour s'adapter. Voici quelques exemples transformateurs, entre autres:

- L'initiative de paiement financier mensuel de l'Alberta, qui fournit une aide continue aux personnes les plus vulnérables (Gouvernement de l'Alberta, 2023d).
- Le programme de logement de Terre-Neuve-et-Labrador, dans le cadre duquel les familles locales reçoivent 1 000 dollars pour une durée maximale de cinq mois afin d'accueillir les nouveaux arrivants ukrainiens (ANC, 2024).
- L'offre par le Manitoba d'un séjour de 30 jours à l'hôtel pour les arrivants ukrainiens (Gouvernement du Manitoba, 2023).

En Alberta, des initiatives provinciales telles que l'échange de permis de conduire, les subventions pour la garde d'enfants et les programmes de prestations de santé ont démontré leur efficacité à répondre aux besoins de la population ukrainienne. Cependant, il est impératif d'intégrer des pratiques efficaces qui répondent aux besoins essentiels dès le début de la réponse à la crise humanitaire. Cette approche permet aux FS de planifier et de se concentrer sur l'aide à apporter aux clients en fonction de leurs besoins particuliers et uniques, et ce sans délai. Bien que les exemples mis en évidence se soient avérés utiles, ils n'étaient pas disponibles au départ et leur élaboration et leur lancement ont demandé beaucoup d'efforts et de temps de la part de la communauté.

L'une des principales limites du programme AVUCU est son incapacité à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les mères célibataires avec enfants. Le programme

s'adresse principalement aux personnes qui arrivent au Canada pour y travailler, négligeant ainsi ces groupes vulnérables. Les interventions humanitaires futures inspirées du programme AVUCU doivent tenir compte de l'inclusion des populations vulnérables et établir des voies claires pour leur permettre d'obtenir une résidence permanente. À l'heure actuelle, les groupes vulnérables sont confrontés à des options limitées en matière d'immigration, ce qui souligne la nécessité de prendre en compte des considérations détaillées dans la conception des interventions humanitaires futures.

La décision des Ukrainiens de venir au Canada reflète leur engagement à obtenir la résidence permanente, en particulier à la lumière de l'anniversaire des deux ans du conflit, sans aucun signe de fin de la guerre. Selon le sondage réalisé par OHPU après l'arrivée, 92 % des répondants ont l'intention de demander la résidence permanente au Canada (Opération havre de paix pour les Ukrainiens, 2023b).

Les crises humanitaires rendent souvent les personnes touchées incapables de retourner dans leur pays d'origine, comme le montre l'escalade du conflit en Ukraine. Lorsque le gouvernement canadien met en œuvre des interventions humanitaires, il est essentiel de prévoir dès le départ des moyens pour répondre aux besoins essentiels, des voies d'accès à la résidence permanente et des mesures de soutien supplémentaires pour les populations les plus vulnérables. Sans la mise en place de ce cadre fondamental, il est impossible de s'assurer que les effets globaux sont efficaces et durables pour répondre aux besoins urgents des personnes touchées par les crises.

RÉFÉRENCES

- HCR (2023). Ukraine Situation Flash Update #56. Consulté à l'adresse <https://reliefweb.int/report/ukraine/ukraine-situation-flash-update-56-13-october-2023>
- Ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine (2019). Ukrainians Worldwide. Consulté à l'adresse <https://mfa.gov.ua/en/about-ukraine/ukrainians-worldwide>
- Gouvernement du Canada (2022). Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/03/autorisation-de-voyage-durgence-canada-ukraine.html>
- Gouvernement du Canada (2024a). Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine : statistiques clés. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/statistiques-cles.html>
- Gouvernement du Canada (2024b). #BienvenueAfghans : statistiques clés. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/afghanistan/chiffres-cles.html>
- IRCC (2019). Guide du fournisseur de services du Programme d'aide à la réinstallation. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/guide-services-programme-aide-reinstallation.html>
- Gouvernement du Canada (2024c). Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine : statistiques clés. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/statistiques-cles.html>
- Gouvernement du Canada (2024d). Mesures d'immigration et de soutien pour les Ukrainiens et les membres de leur famille. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/ukraine-measures.html>
- Gouvernement de l'Alberta (2023a). Accommodation funding for Ukrainian evacuees. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=8685032335FCE-9595-6171-2F506A0DD21839B8>
- Gouvernement de l'Alberta (2023b). Calgary - Population. Consulté à l'adresse <https://regionaldashboard.alberta.ca/region/calgary/population/#/?from=2018&to=2022>
- Gouvernement de l'Alberta (2023c). Vegreville - Population. Consulté à l'adresse <https://regionaldashboard.alberta.ca/region/vegreville/population/#/?from=2018&to=2022>

- Gouvernement de l'Alberta (2023d). Supports for Ukrainian evacuees. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=8678430F562E8-9326-D9D7-6C48444C02C56A6E>
- Gouvernement de l'Alberta (2023e). Accommodation funding for Ukrainian evacuees. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=8685032335FCE-9595-6171-2F506A0DD21839B8>
- Gouvernement de l'Alberta (2023f). Supporting displaced Ukrainian students. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=865799A26104A-096D-419A-A051F9FD655DFC21>
- Gouvernement de l'Alberta (2023g). Helping Ukrainians get an Alberta driver's licence. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=869480BFBCB08-C130-F837-2B8A3E0D31FB9DFB>
- Opération havre de paix pour les Ukrainiens (2023a). Notes de réunion du Comité directeur national (documents non publiés).
- Opération havre de paix pour les Ukrainiens (2023b), Sondage sur l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU), Après l'arrivée au Canada (décembre 2023). Consulté à l'adresse <https://ukrainesafehaven.ca/fr-notification/sondage-sur-lavucu/apres-larrivee-au-canada/>
- Opération havre de paix pour les Ukrainiens (2024). Ukrainien·e·s déplacés se trouvant au Canada. Consulté à l'adresse <https://ukrainesafehaven.ca/fr-notification/fr-ukrainiens-deplaces-au-canada/>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (2024). Rapport sur le marché locatif. Consulté à l'adresse <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionals/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-reports-major-centres>
- Alberta Health Services (2024). Rapports de données sur les demandes de l'UETHBP (documents non publiés).
- Gouvernement de l'Alberta (2024c). Volet Opportunité Alberta. Consulté à l'adresse <https://www.alberta.ca/fr/aaip-alberta-opportunity-stream>
- AAISA (2023). Alberta's Current Needs in the Sector Feedback (document non publié).
- AAISA (2024a). Mapping Ukrainian Evacuees in Alberta: A Heat Map Analysis of Arrival Trends. Consulté à l'adresse <https://ukrainiansinalberta.ca/finalresidencies/>
- AAISA (2024b). Procès-verbaux des réunions du Southern Alberta Ukrainian Support Committee (documents non publiés).
- Statistique Canada, (2023). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Consulté à l'adresse <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&GENDERlist=1%2C2%2C3&STATISTIClist=1%2C4&HEADERlist=0&DGUIDlist=2021A00054806016&SearchText=calgary>

Ville de Calgary (2023). 2023 Housing needs assessment. Consulté à l'adresse <https://www.calgary.ca/communities/housing-in-calgary/housing-needs-assessment.html>.

Edmonton Hosts Ukrainians (2024). Publication sur Facebook. Consulté à l'adresse <https://www.facebook.com/groups/edmontonhostsukrainians/permalink/523607993271005/>

CCIS (2024). Support for Arrivals from Ukraine. Consulté à l'adresse <https://ccisab.ca/support-for-arrivals-from-ukraine/>

EMCN (2024). Programme Connecter les Ukrainiens à l'emploi (CUE) d'EMCN. Consulté à l'adresse <https://emcn.ab.ca/program/connecting-ukrainians-to-employment-cue-program/>

ANC (2024). Supporting people affected by Russia's invasion of Ukraine. Consulté à l'adresse <https://ancnl.ca/helping-ukrainians-innewfoundland-and-labrador/supporting-people-affected-by-russias-invasion-of-ukraine/>

Gouvernement du Manitoba (2023). Welcome Package for Ukrainian Arrivals. Consulté à l'adresse https://manitoba.ca/asset_library/en/manitoba4ukraine/welcome-package-2023.pdf

ABRÉVIATIONS

AAISA - Alberta Association of Immigrant Serving Agencies

AVUCU - Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine

IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

GoA - Gouvernement de l'Alberta

TET - Travailleur étranger temporaire

PAR - Programme d'aide à la réinstallation

FS - Fournisseur de services

OHPU - Opération havre de paix pour les Ukrainiens

RGT - Région du Grand Toronto

AB - Alberta

iEDEC - Immigration – Environnement de déclarations d'ententes de contribution

AHS - Alberta Health Services

LINC - Language Instruction for Newcomers to Canada

CLARC - Calgary Language Assessment & Referral Centre

CCIS - Calgary Catholic Immigration Society (CCIS)

NAS - Numéro d'assurance sociale